



CONSEIL

Cent soixante et onzième session

Rome, 5-9 décembre 2022

Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (134^e session) et du Comité financier (194^e session) (Rome, 7, 8, 9 et 11 novembre 2022)

Résumé

Dans son rapport, la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier:

- 1) **adresse au Conseil, pour décision, des recommandations spécifiques** concernant: les informations actualisées sur l'exercice stratégique du Programme de coopération technique (PCT); la gestion intégrée des ressources en eau au service de la sécurité alimentaire et de la résilience face au climat; le cadre stratégique pour le multilinguisme; la création d'un sous-comité de la gestion des pêches relevant du Comité des pêches;
- 2) **porte à l'attention du Conseil, pour approbation**, ses conclusions concernant: les informations actualisées sur les cadres de programmation par pays (CPP) de la FAO; le rapport de situation sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome; les informations actualisées sur le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires;
- 3) **informe le Conseil** des réflexions des participants à la Réunion conjointe relatives au rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

- 1) **approuver** les recommandations formulées par les participants à la Réunion conjointe concernant:
 - a) les informations actualisées sur l'exercice stratégique du Programme de coopération technique (PCT);
 - b) La gestion intégrée des ressources en eau au service de la sécurité alimentaire et de la résilience face au climat;
 - c) le cadre stratégique pour le multilinguisme;
 - d) la création d'un sous-comité de la gestion des pêches relevant du Comité des pêches;
- 2) **approuver** les conclusions des participants à la Réunion conjointe concernant:
 - a) les informations actualisées sur les cadres de programmation par pays (CPP) de la FAO;
 - b) le rapport de situation sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome;
 - c) les informations actualisées sur le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires;
- 3) **prendre note** des réflexions des participants à la Réunion conjointe concernant:
 - a) le rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Jiani Tian
Secrétaire du Comité du Programme
Tél.: +39 06570 53007
Courriel: Jiani.Tian@fao.org

Questions liminaires

1. Le Conseil est saisi du présent rapport de la Réunion conjointe.
2. Outre la Présidente, M^{me} Yael Rubinstein (Israël), étaient présents M^{me} Imelda Smolčić Nijers (Uruguay), Présidente du Comité financier, et les représentants des Membres suivants:

M. Carlos Bernardo Cherniak (Argentine)	M. Kuraya Yoshihiro (Japon)
M ^{me} Lynda Hayden (Australie)	M ^{me} Traoré Halimatou Kone (Mali)
M. Fernando José Marroni de Abreu (Brésil)	M. Miguel García Winder (Mexique)
M. Maarten de Groot (Canada)	M ^{me} Tahirou Rahila Rabiou (Niger)
M. Bo Li (Chine)	M ^{me} Bjørg Skotnes (Norvège)
M. Mina Rizk (Égypte)	M ^{me} Jenny Reid (Nouvelle-Zélande) ⁴
M. Rodney Hunter (États-Unis d'Amérique) ¹	M. Tomás Duncan Jurado (Panama)
M. Kaba Urgessa Dinssa (Éthiopie)	M ^{me} Saadia Elmubarak Ahmed Daak (Soudan)
M. Denis Cherednichenko (Fédération de Russie) ²	M ^{me} Pernilla Ivarsson (Suède)
M. Michel Lévêque (France) ³	M ^{me} Ratchanok Sangpenchan (Thaïlande) ⁵
M ^{me} Neena Malhotra (Inde)	M. Kayoya Masuhwa (Zambie)

3. L'Arabie saoudite et l'Iraq n'étaient pas représentés.
4. Les participants à la Réunion conjointe ont remercié le Directeur général de sa déclaration très complète et se sont félicités de la manière dont il dirigeait l'Organisation en cette période tout à fait inédite.

I. Adoption de l'ordre du jour provisoire

5. Les participants à la Réunion conjointe ont adopté l'ordre du jour provisoire de la session.

II. Informations actualisées sur l'exercice stratégique du Programme de coopération technique (PCT)

6. Les participants à la Réunion conjointe:
 - a) ont salué le fait que l'exercice stratégique relatif au PCT ait fait l'objet d'un processus de consultation ouvert, transparent et inclusif;
 - b) ont noté que les organes directeurs de la FAO devraient réexaminer la répartition des ressources du PCT entre les régions tous les quatre ans, conformément au cycle de planification à moyen terme, et ont souligné la nécessité de procéder à une révision périodique des critères et de leur pondération respective au moyen d'un plus grand nombre de scénarios de calcul de la répartition des ressources entre les régions;
 - c) ont accueilli favorablement les principes harmonisés régissant l'allocation des ressources du PCT au sein des régions et ont noté que ceux-ci permettaient de garantir une meilleure uniformité tout en conservant la souplesse nécessaire pour pouvoir tenir compte des spécificités régionales, dans le droit fil des indications émanant des conférences régionales;
 - d) ont recommandé que le Conseil approuve, en vue de son adoption à la 43^e session de la Conférence de la FAO, la répartition des ressources du PCT entre les régions, qui s'appliquera à partir de l'exercice biennal 2024-2025 sur la base de l'exemple 1 fourni dans le document JM 2022.2/2, comme suit: 40,3 pour cent pour la région Afrique; 18,3 pour cent pour la région Amérique latine et Caraïbes; 24,5 pour cent pour la région

¹ M. Rodney Hunter a été désigné pour remplacer M^{me} Jennifer Harhigh.

² M. Denis Cherednichenko a été désigné pour remplacer M. Vladimir V. Kuznetsov à la session.

³ M. Michel Lévêque a été désigné pour remplacer M^{me} Delphine Babin-Pelliard.

⁴ M^{me} Jenny Reid a été désignée pour remplacer M. Donald G. Syme.

⁵ M^{me} Ratchanok Sangpenchan a été désignée pour remplacer M. Thanawat Tiensin.

Asie et Pacifique; 8,3 pour cent pour la région Europe; 8,6 pour cent pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord.

III. Informations actualisées sur les cadres de programmation par pays (CPP) de la FAO

7. Les participants à la Réunion conjointe:

- a) ont pris acte du fait que, dans le droit fil du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après «le Plan-cadre de coopération») donnait le cap de toutes les activités menées par les Nations Unies au niveau national;
- b) ont encouragé la FAO à poursuivre ses efforts intensifs en vue d'instaurer une culture de transparence qui permette un accès rapide et étendu à ses activités;
- c) ont noté que le calendrier suivi pour l'établissement du Plan-cadre de coopération faisait l'objet d'une négociation entre le coordonnateur résident et l'État concerné;
- d) ont salué les efforts consentis par l'Organisation pour adapter son cadre de programmation par pays (CPP), de sorte qu'il découle désormais entièrement du Plan-cadre de coopération;
- e) ont pris note des progrès accomplis jusqu'ici et se sont félicités de la participation active des bureaux de pays de la FAO aux processus de formulation, de négociation et d'adoption par les États des plans-cadres de coopération et des CPP;
- f) ont souligné que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) y afférents constituaient le cadre dans lequel devaient s'inscrire les domaines prioritaires du Programme (DPP) de la FAO ainsi que les résultats prévus pour les pays au titre des plans-cadres de coopération et des CPP;
- g) ont dit combien ils appréciaient le travail qu'accomplissait actuellement la FAO pour mettre en place des mécanismes devant lui permettre de mieux exploiter, au niveau des pays, la richesse des capacités dont elle dispose sur les plans technique et stratégique et en matière d'investissement;
- h) ont réaffirmé à quel point il importait que les CPP soient directement reliés au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, et ont souligné que les informations contenues dans les CPP pourraient être mises à profit pour accroître l'efficacité des interventions menées par la FAO sur le terrain;
- i) ont demandé que la FAO rassemble en un seul et même endroit tous les CPP approuvés et les mette à la disposition des Membres, selon qu'il conviendrait, et ce suffisamment tôt en vue du prochain cycle de réunions des organes directeurs au printemps 2023;
- j) ont recommandé de poursuivre les débats sur cette question lors des prochaines sessions de la Réunion conjointe en vue d'examiner les procédures relatives à l'élaboration et à l'approbation des CPP ainsi qu'à leur diffusion auprès des Membres.

IV. Gestion intégrée des ressources en eau au service de la sécurité alimentaire et de la résilience face au climat

8. Les participants à la Réunion conjointe:

- a) ont pris note du document intitulé *Gestion intégrée des ressources en eau au service de la sécurité alimentaire et de la résilience face au climat* (CL 171/6) et ont reconnu l'importance de cette gestion pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire, le changement climatique et les systèmes agroalimentaires durables;
- b) ont souligné que la poursuite des débats sur le thème de l'eau au sein de la FAO serait l'occasion de rappeler que les Membres doivent redoubler d'efforts pour concrétiser pleinement les ODD et promouvoir le développement durable dans ses trois dimensions;

- c) se sont félicités de la mise en place d'initiatives en faveur de la gestion durable de l'eau à usage agricole, qui visent à limiter les effets de la pénurie d'eau, des sécheresses et des inondations sur les systèmes agroalimentaires, comme le préconise la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031, et ont encouragé l'Organisation à continuer de tirer parti de l'élan grandissant qui se fait jour dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, qui se tiendra en 2023, notamment pour ce qui est de la prise en compte des approches des peuples autochtones;
- d) ont insisté sur la nécessité d'incorporer de manière systématique la gestion intégrée des ressources en eau dans les domaines prioritaires du Programme (DPP) concernés et de prendre des mesures programmatiques dotées de ressources suffisantes, provenant notamment d'institutions financières internationales, de partenaires fournisseurs de ressources et de contributions volontaires de Membres, conformément au mandat de la FAO;
- e) ont reconnu qu'il n'existait pas de solution universelle et ont recommandé à la FAO, dans le cadre de son mandat, en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies concernés et sous la coordination d'ONU-Eau, d'aider les Membres, à leur demande, à contribuer aux dialogues nationaux sur l'eau menés par les pays et à élaborer leurs feuilles de route nationales sur l'eau à l'appui de la réalisation des ODD, selon qu'il conviendra, tout en prenant en considération les perspectives régionales;
- f) se sont dits favorables à ce que la gestion des ressources en eau soit envisagée comme thème du débat général de la 43^e session de la Conférence et comme thème biennal des sessions des organes directeurs en 2024-2025, et ont recommandé au Conseil de faire sienne cette proposition pour que la Conférence l'approuve à sa 43^e session.

V. Rapport de situation sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome

9. Les participants à la Réunion conjointe:

- a) ont accueilli avec satisfaction le rapport de situation et ont reconnu les réalisations concrètes obtenues grâce à une plus grande collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, en particulier au niveau des pays, conformément aux recommandations formulées lors de l'*Évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome*;
- b) ont insisté sur l'importance d'une collaboration étroite entre les organismes ayant leur siège à Rome, dans le contexte des crises alimentaires actuelles, et notamment sur le thème des engrais;
- c) ont encouragé une évaluation continue des facteurs de réussite et des difficultés, ainsi que le partage des enseignements tirés de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome;
- d) ont encouragé une collaboration stratégique encore plus approfondie dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, en mettant à profit les avantages comparatifs de chacune des institutions et en tirant parti des complémentarités afin de continuer à réaliser des gains d'efficacité importants, à renforcer la cohérence et à obtenir de meilleurs résultats, à l'appui des priorités des Membres pour la sécurité alimentaire mondiale;
- e) ont encouragé la FAO à collaborer de manière créative avec les organismes ayant leur siège à Rome dans le cadre des stratégies récemment adoptées relatives à la mobilisation du secteur privé, à la science et à l'innovation, et au changement climatique, pour faire face aux crises alimentaires mondiales actuelles;
- f) ont souligné que la FAO devait être guidée par le mandat qui lui avait été confié dans le cadre de la collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome, notamment s'agissant des initiatives ne relevant pas du système des Nations Unies;
- g) ont dit attendre avec intérêt que la collaboration avec les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome soit examinée plus avant, notamment lors de la prochaine réunion conjointe informelle des organes directeurs de ces institutions.

VI. Rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

10. Les participants à la Réunion conjointe:

- a) ont accueilli avec satisfaction les informations actualisées et détaillées fournies dans le *Rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles*;
- b) ont reconnu les progrès constants accomplis à cet égard dans le cadre des initiatives menées à l'échelle du système des Nations Unies et de la collaboration interorganisations, ont salué les efforts accrus déployés par la FAO pour promouvoir un environnement de travail dynamique qui soit fondé sur les principes de transparence, de responsabilité, de participation et d'éthique et qui accorde une place centrale aux victimes, et ont encouragé la FAO à faire profiter d'autres organismes des Nations Unies des enseignements qu'elle a tirés de son travail de renforcement des capacités;
- c) ont félicité l'Organisation d'avoir réalisé une deuxième enquête de satisfaction auprès de son personnel et ont pris note des résultats obtenus;
- d) ont souligné qu'il était important que les politiques soient facilement accessibles et utilisables, en particulier du point de vue des éventuels plaignants, y compris des personnes les plus vulnérables en situation d'urgence;
- e) ont encouragé la FAO à continuer de renforcer ses politiques et pratiques en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement, le harcèlement sexuel, la discrimination et l'abus de pouvoir, en veillant à adopter une approche centrée sur les victimes, et ont dit attendre avec intérêt de nouveaux comptes rendus lors des prochaines sessions.

VII. Cadre stratégique pour le multilinguisme

11. Les participants à la Réunion conjointe se sont félicités du cadre stratégique pour le multilinguisme, et notamment:

- a) ont souligné que le multilinguisme était un principe fondamental de la FAO en tant qu'institution internationale intergouvernementale et passait par l'utilisation des six langues de la FAO dans le cadre de l'exécution du mandat de l'Organisation;
- b) se sont félicités de la nomination d'un coordonnateur chargé du multilinguisme à la FAO et du rôle joué par celui-ci dans la coordination des efforts déployés dans l'ensemble de l'Organisation pour la mise en œuvre du cadre stratégique;
- c) ont insisté sur l'importance que revêt le multilinguisme à la FAO dans les politiques relatives aux ressources humaines;
- d) ont salué le fait que les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre stratégique seraient communiqués dans le rapport sur l'exécution du Programme et le rapport annuel sur les ressources humaines, entre autres, et ont demandé que des données sur la mise en œuvre de la politique de la FAO sur le multilinguisme soient publiées régulièrement;
- e) ont reconnu que le cadre stratégique devrait faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour éventuelle à l'avenir, en consultation avec les Membres par l'intermédiaire des organes directeurs concernés;
- f) notant l'explosion de l'offre de biens et de services linguistiques depuis 2019, ont salué les efforts déployés par l'Organisation dans le contexte des ressources disponibles, en particulier s'agissant des biens et services fournis dans d'autres langues que celles de la FAO à l'aide de ressources extrabudgétaires volontaires;
- g) ont recommandé au Conseil d'approuver le cadre stratégique pour le multilinguisme, à sa 171^e session.

VIII. Création d'un sous-comité de la gestion des pêches relevant du Comité des pêches

12. Les participants à la Réunion conjointe:
- a) ont souscrit à la proposition qui a été approuvée par le Comité des pêches à sa 35^e session;
 - b) ont recommandé au Conseil d'examiner et d'approuver la proposition présentée dans le document COFI/2022/6, intitulé *Amélioration des débats au sein du Comité des pêches, y compris grâce aux recommandations du Groupe de travail sur la proposition de création d'un sous-comité de la gestion des pêches*, qui comprend un plan visant à tenir en ligne la première réunion du Sous-Comité de la gestion des pêches avant la 36^e session du Comité des pêches, compte tenu des incidences financières et administratives;
 - c) se sont félicités des contributions volontaires versées par les Membres pour l'organisation des sessions du Sous-Comité, et ont encouragé les Membres, les observateurs et les autres parties prenantes à contribuer au fonds multidonateurs.

IX. Informations actualisées sur le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires

13. Les participants à la Réunion conjointe:
- a) ont accueilli favorablement les informations qui leur ont été communiquées concernant la situation actuelle et les activités du Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, et ont reconnu les progrès qui ont été accomplis;
 - b) se sont félicités de l'appui prêté au Pôle de coordination par la FAO et d'autres organismes du système des Nations Unies;
 - c) ont rappelé que le Conseil, dans le rapport de sa 168^e session, demandait que le Pôle de coordination ne crée pas de nouvelles structures et ne reproduise pas les fonctions et capacités existant déjà dans le système des Nations Unies;
 - d) ont noté que le Pôle de coordination avait commencé à prêter un appui technique aux pays aux fins de la mise en œuvre de leurs feuilles de route nationales pour la transformation des systèmes alimentaires, et ont souligné qu'il était important de maintenir l'appui fourni et de l'étendre à davantage de pays;
 - e) sachant que les principaux aspects de l'organisation du bilan de la transformation des systèmes alimentaires prévu en 2023 seront proposés par le Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ont demandé au Pôle de coordination de communiquer, dès qu'ils seront disponibles, de plus amples renseignements sur la manifestation;
 - f) ont dit attendre avec intérêt de recevoir des informations actualisées à intervalles réguliers, notamment sous la forme d'un rapport intérimaire qui leur sera présenté à une prochaine session de la Réunion conjointe.